

pointe? Comment faudrait-il étudier le lien entre le commerce et la politique de la concurrence? Ces deux politiques appuient-elles les intérêts canadiens? Sur quels points le font-elles?

Unilatéralisme : Est-il probable que l'on élabore un cadre commun favorable à l'innovation pour régir la politique de la concurrence tout en évitant les effets extraterritoriaux? Comment le Canada peut-il éviter qu'un régime antitrust trop axé sur la confrontation et le litige, et trop bureaucratique, ne remplace les sanctions commerciales classiques?

Protectionnisme technologique : Quelle est l'interaction entre la propriété intellectuelle et la politique de la concurrence et quel est le juste équilibre entre les industries « productrices » et « consommatrices » de technologie? Les intérêts des entreprises canadiennes de technologie de pointe en matière de concurrence coïncident-ils avec l'ensemble des intérêts nationaux?

5.3 Politique de la concurrence : vue d'ensemble

La politique de la concurrence au niveau international devrait, dans l'optique de la technologie de pointe et de la politique commerciale, porter sur quatre grandes questions : a) pratiques commerciales anticoncurrentielles comme les subventions; b) prix d'éviction et antidumping; c) investissement/coentreprises et contrôle des fusions; d) propriété intellectuelle.

5.3.1 Conséquences commerciales de la politique de la concurrence

La réglementation intérieure de la concurrence ne renforce pas nécessairement la compétitivité de l'industrie au plan économique. (Si tel était le cas, nous n'aurions peut-être pas autant de différends dans ce domaine.) En fait, plusieurs causes bien documentées aux États-Unis, au Japon et en Europe donnent à penser que la mise en veilleuse des dispositions antitrust peut être un facteur important de renforcement de la compétitivité de « champions nationaux » au plan économique. De toute évidence, les mesures des autorités nationales en matière de concurrence ne sont pas toujours nécessairement guidées par le souci de libéraliser le commerce. Par conséquent, la politique de la concurrence, ou au moins l'application des lois sur la concurrence, est souvent liée à des partis pris politiques tout autant qu'à une théorie économique ou commerciale. On reproche souvent aux Japonais des pratiques commerciales « anticoncurrentielles » sur le marché intérieur. Ces pratiques peuvent permettre par exemple de dégager les bénéfices nécessaires au financement de l'expansion sur les marchés étrangers. C'est ainsi que certains pays soutiennent que leurs autorités